

VIVRE A PLOUZANE

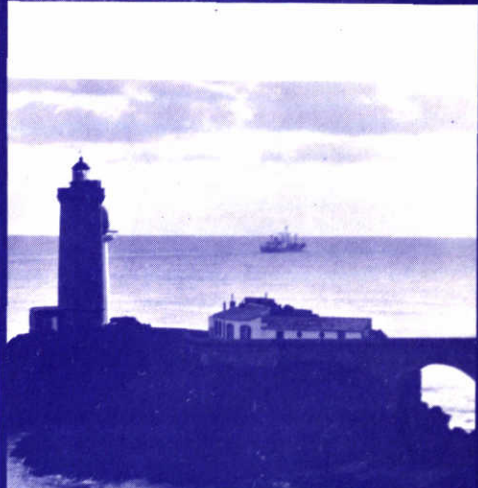
BULLETIN MUNICIPAL

N ° 1

JUIN 77

SOMMAIRE :

- LA VIE DE LA COMMUNE
- URBANISME
- ENSEIGNEMENT
- FINANCES
- ANIMATION
- AFFAIRES SOCIALES
- PLAN DES RUES



JUIN 1977

Monsieur MELENNEC, Maire de PLOUZANE

Une nouvelle équipe pour une autre pratique de la vie municipale prend progressivement en charge la gestion de notre Commune, forte de votre confiance, de son optimisme et de sa volonté.

Les responsabilités ont été définies, tant dans le Conseil qu'à la Communauté Urbaine de BREST.

Nous noterons à ce sujet que notre majorité de gauche aura tenu à ce que la liste minoritaire soit présente au Bureau Municipal ainsi qu'au Conseil Communautaire, contrairement à ce qui se passe dans les Communes périphériques où la Gauche est minoritaire.

Bien conscients de l'importance de la tâche à mener, nous avons voulu partager, effectivement, les principales responsabilités, pour plus d'efficacité, pour un contact direct avec les personnes et les associations ;

Ainsi :

Mr CANN	1er Adjoint	est chargé des Finances
Mr QUENET	Adjoint	chargé des travaux et de l'Urbanisme
Mr MEUNIER	Adjoint	chargé de l'Enseignement
Mr LE BOUEDEC	"	chargé de l'Environnement
Mr DANIELOU	"	chargé des relations avec les Associations
Mme MARCHALOT	"	chargée du Bureau d'Aide Sociale et de l'Information

A LA COMMUNAUTE

Mr LUCAS a été élu Vice-Président, chargé des problèmes de l'Enseignement.

Mr LAOUENAN siègera à la Commission Transport-Sécurité

Mr JEGOU " " Voirie, Eau, Assainissement

et moi-même siègerai à l'Agence d'Urbanisme A.U.C.U.B.E.

Par notre attitude, nous avons fait en sorte que toutes les Communes soient présentes au Bureau de la Communauté Urbaine de BREST, tout en assurant pour l'essentiel les responsabilités qui imprimeront une nouvelle direction politique.

A ce jour, nous nous sommes saisis des problèmes urgents.

L'ASSAINISSEMENT A PLOUZANE

Une solution rapide n'a pu être trouvée car l'ancienne équipe de la Communauté s'est désaisie de tous les problèmes, 2 mois avant la fin de son mandat; Aussi n'avions nous pas pu proposer des solutions.

D'autre part, peu de temps avant les élections, la Communauté Urbaine a passé un marché avec l'Entreprise SADE, lui assurant le monopole des branchements d'assainissement jusqu'en 1984. Nous avons été amenés à appuyer les réclamations des quartiers du Gonio et de Kéramazé.

Le premier résultat aura été de permettre un étalement dans le paiement des branchements individuels et également que soit prise en compte l'existence du réseau de réception des eaux pluviales mis en place il y a seulement 2 ans; enfin que soit envisagée la possibilité d'un branchement double (une seule tranchée pour 2 maisons).

Mais cela reste insuffisant. Aussi, cette affaire sera traitée au Bureau de la C.U.B. le Mercredi 8 Juin, et par les maires des communes de la Communauté le mardi 21 Juin.

LE DELLEC

Nous avons obtenu l'assurance du libre accès au Dellec. Nous étions inquiets quand au respect de ce site, car nous savons avec quelle rapidité opèrent les engins de terrassement actuels.

Avec l'aide des Associations plus spécialement concernées, nous avons constitué un dossier que nous avons transmis au Ministère de l'environnement, au Ministère des Télécommunications, à la Direction Départementale de l'Equipement.

Un Résultat Positif

Aujourd'hui, nous avons l'assurance,

- que l'Ecole des Télécommunications remontera sa clôture en limite de la zone boisée,
- qu'elle renoncera à la route dans la Vallée,
- qu'elle réalisera un bassin de retenue des eaux pluviales à l'intérieur de son périmètre, pour régulariser le cours du ruisseau afin d'éviter qu'une buse de 800 mm ne vienne déboucher sur la grève du Dellec.

LA Z. A. C.

Nous avons pu nous rendre compte combien les expropriations opérées par la S.E.M.A.E.B. pour la réalisation de la Z.A.C. de Castel Névez avaient été durement ressenties par les Agriculteurs concernés.

Nous sommes donc intervenus auprès de la S.E.M.A.E.B. afin qu'une solution plus équitable soit trouvée pour l'avenir.

La commission extra-municipale, Urbanisme, sera convoquée prochainement pour apporter ses idées et ses remarques sur la plan d'aménagement de la Z.A.C.

L'ECOLE DE COAT EDERN

Dans un quartier qui comporte plus d'un tiers de la population de PLOUZANE, il nous paraissait urgent d'y implanter une Ecole pour répondre à la demande légitime des parents de ce secteur. Il faut "absorber" les enfants qui doivent quitter Croix Saliou, Ecole prévue pour accueillir les enfants de la Z.A.C. (138 familles en 77-78), d'autre part une centaine de maisons nouvelles doit sortir à Coat Edern en 78.

Nous avons voulu faire en sorte que cette école puisse aussi ouvrir une partie de ses locaux (salles de réunions en particulier) aux quartiers périphériques, et avons retenu une architecture adaptée à cet objectif.

LA POSTE

Solution proposée par la Direction Départementale des PTT

- Fermeture de l'Agence Postale du Bourg, avec pour conséquence : chômage de la Personne qui assure ce service depuis de nombreuses années.

- Nouvelle Poste : Ouverture partielle 3 Heures par jour.

Nous ne pouvons être d'accord avec cette proposition car :

- La Commune a construit à ses frais un Bureau de Poste qui aurait dû fonctionner actuellement ;
- Notre population au 1er Janvier 77 était de 6 207 habitants ;
- Le service assuré par la Poste du Bourg déborde largement les limites de la Commune ;

Par comparaison, le Bureau de SAINT RENAN (4 300 Hab.) comprend 9 Agents et 17 préposés dont d'ailleurs 7 travaillent sur PLOUZANE.

Pour ces différentes raisons, nous constituons un dossier permettant d'intervenir à tous les niveaux, afin d'obtenir un véritable service public des PTT pour notre Commune.

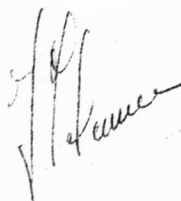
NOTRE OBJECTIF A COURT TERME

- Plan d'aménagement des zones constructibles afin d'harmoniser l'urbanisation
- Implantation de Commerces répondant au besoin de tous
- Faire aboutir à une solution acceptable pour la Poste
- Définir clairement l'avenir de la Z.A.C. afin de ne pas laisser les Personnes qui y vivent dans l'incertitude de leur devenir
- Régler au plus tôt le problème de l'assainissement.

Nous ne voulons fermer les yeux sur aucune difficulté

Si tout ne peut être résolu immédiatement, sachez que vous trouverez dans votre Mairie une Equipe attentive à l'écoute de vos problèmes et prête à rechercher avec vous les meilleures solutions.

Le Maire,



COMMISSION URBANISME

La Commission Urbanisme se réunit régulièrement. Son but consiste à rechercher une solution aux problèmes, d'urbanisme, de voirie, d'eau et d'assainissement, d'électrification et d'environnement.

La répartition en sous-commissions se présente comme suit :

- Urbanisme : MM JÉGOU, DRIVET, KERBIRIOU, QUENET.
- Agriculture : MM DIDOU, SICHLER.
- Entretien des bâtiments : M CHARDONNET.
- Voirie et Transports : MM FLOCH, LE BOUEDEC, QUENET.
- Environnement, Ordures Ménagères : Mr LE BOUEDEC.
- Economie : MM KERBIRIOU, DIDOU

La Commune de PLOUZANE est actuellement recouverte de travaux. Bien qu'une Z.A.C. soit implantée à mi-chemin entre le Bourg et la Trinité, le développement de ces deux centres continue à un rythme très important.

Dans un premier temps, nous essayons de répondre aux nombreuses sollicitations et surtout aux problèmes qui présentent un caractère de première urgence, tels que :

- Le dossier de Kérascoët,
- Le Dellec,
- L'assainissement de certains lotissements, ainsi que la voirie,
- La Z.A.C. de Castel Nevez.

Le public disposera prochainement de panneaux d'affichage comportant le plan de la Commune avec le nom des rues ; ces panneaux seront fixés au Bourg, à la Trinité, et à Kroas-Saliou près de la Mairie.

Un programme d'installation téléphonique est prévu vers les mois de Septembre et Octobre.

Vers la fin Juin le Service de bus desservira Croas Ar Go et le Gonio.

L'élargissement vers une Commission extra-municipale permettra de réunir l'avis et les suggestions des représentants des quartiers. Cette Commission n'aura pas un caractère permanent, mais évoluera en fonction de l'urbanisation nouvelle et des problèmes qui s'y rattachent.

NOTES

Nous demandons au public de signaler s'il manque un nom ou un numéro de rue dans leur quartier.

Permanence assurée à la Mairie pour l'urbanisme le Mardi après-midi et le Samedi matin

Derrière chez moi, y a un p'tit bois...

Encore des Problèmes d'assainissement !

Le 16 Mai 1977, les habitants du quartier du Prat Hir (Bourg de PLOUZANE) se sont réunis pour débattre le problème de l'assainissement de leur lotissement.

Les eaux usées des 17 maisons (fosses septiques, eaux grasses etc...) se déversent directement et à ciel ouvert dans un bois voisin des habitations, au mépris des règles les plus élémentaires de l'hygiène, de la protection de la nature et de la sécurité.

Ce problème qui existe depuis 1971, date à laquelle les premières maisons ont été habitées et qui n'a fait que s'aggraver depuis, n'a pas été solutionné par le lotisseur (un bureau d'études de BREST, travaillant en collaboration avec une S.C.I.), malgré de nombreux appels à l'ordre des habitants du quartier et une mise en demeure de la Direction Départementale de l'Equipement (datée du 14 Avril 1976).

Les autorités municipales et communautaires, alertées à l'époque n'ont pas cru nécessaire de soutenir une requête émanant du plus pur bon sens.

Le nouvel espoir des dix sept familles est maintenant la nouvelle équipe municipale qui paraît décidée à soutenir leur action.

Devinez quoi qui y a dans le p'tit bois derrière chez moi...

à suivre.

La Commune a acheté deux lots du lotissement de Kérascoët en vente à la suite de la liquidation de l'Agence Rive Droite.

Les personnes intéressées par l'acquisition d'un de ces lots sont priées de s'inscrire en mairie avant le 15 Juillet. L'attribution se fera par tirage au sort. Toutefois, une priorité sera donnée aux personnes habitant ou travaillant sur la commune.

L'ENSEIGNEMENT A PLOUZANE

Dans le nouveau Conseil Municipal, la Commission Enseignement réunit les conseillers suivants :

Mr LAOUENAN Jean et Mr BODENAN Georges ;

Mr MEUNIER Jean, Adjoint chargé des problèmes scolaires, c'est-à-dire :

- les constructions scolaires : recherches de terrains, étude des plans, ...
- les prévisions d'effectifs pour chaque année scolaire ;
- la Caisse des Ecoles ;
- les transports d'enfants ;
- la répartition de la subvention municipale pour les fournitures, le matériel, ...
- les rapports avec l'inspection académique.

S'il est possible de régler rapidement et assez facilement certains de ces points, il en est d'autres qui demandent mûre réflexion. Alors que le temps presse ! Nous pensons en particulier à la construction d'écoles. Les nouveaux habitants continuent d'affluer sur la Commune, à un rythme extrêmement élevé. Actuellement, 372 permis de construire ont été délivrés. Ces habitations seront construites entre Mai 77 et Mai 78, aux dires des Entrepreneurs concernés. D'où un apport de 550 enfants environ d'âge scolaire. Il faudra bien que l'intendance suive. Le quatrième Groupe Scolaire, de huit classes, à Coat Edern, absorbera une partie de cet apport. Il ne reste donc plus d'autre alternative que de prévoir la construction d'un cinquième Groupe, ce qui dégagerait l'horizon et permettrait de rattrapper le retard accumulé entre 1971 et 1976. La logique voudrait que les écoles soient prêtes pour accueillir les enfants, et non que les enfants attendent une école, dans des conditions qui ne sont sûrement pas les meilleures.

La Commission extra-municipale a déjà commencé à se former. En effet, pour l'étude de solutions à trouver et à adopter pour le Groupe de Coat Edern, des membres de la municipalité, des représentants des Parents d'élèves, des Enseignants des Ecoles Publiques ont eu l'occasion de se rencontrer à différentes reprises. Au niveau de la Caisse des Ecoles, une Commission a déjà étudié quelques questions, et l'on peut dire qu'elle obtient de très bons résultats.

Pour constituer cette commission extra-municipale de l'Enseignement, nous proposons aux personnes ou Associations intéressées de se retrouver le

17 JUIN à 20 H 30 à la MAIRIE.

COMMISSION FINANCES

La Commission finances s'est fixé trois objectifs principaux durant les premiers mois de son mandat :

- connaître la situation exacte des Finances Communales ;
- Organiser les documents comptables de façon à ce que les élus puissent y accéder facilement ;
- Organiser la mise en place de la Commission extra-municipale Finances.

SITUATION FINANCIERE : Une situation très difficile

Bilan de l'Année 1976

Dépenses Fonctionnement	2 081 556,16 F
Dépenses Investissement	<u>7 355 874,05 F</u>

Dépense totale 1976 9 437 430,21 F

Soit : 4,5 fois les dépenses de fonctionnement

Les intérêts + capitaux remboursés cette année correspondent à 38 % du Budget total.

La situation du Budget fonctionnement pour l'année 1977 est mauvaise, l'excédent de 1976 qui est la seule somme que nous pouvons affecter au Budget Supplémentaire est déjà insuffisante pour combler le dépassement constaté dans certains chapitres à notre arrivée (1 mois après le vote du Budget effectué)

En résumé le Budget Primitif 1977 est en équilibre mais, pour cela, on a estimé les dépenses au minimum et les recettes au maximum, et lors du vote du Budget Supplémentaire en fin d'année nous pourrions seulement jongler avec la Trésorerie pour faire face aux dépenses indispensables mais malheureusement non prévues au Budget.

ORGANISER LES DOCUMENTS COMPTABLES

En tenant à jour les fiches financières d'une façon très rigoureuse, en notant sur ces fiches non seulement les dépenses mandatées mais également toutes les dépenses en cours, nous avons eu quelques difficultés au départ pour faire le point, car l'ancienne Municipalité ne comptabilisait sur ces fiches aucune des dépenses engagées.

Pour avoir une gestion saine, il est nécessaire d'avoir une comptabilité rigoureuse.

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE ; Finances Communales

Toutes les personnes intéressées par cette question sont invitées le Mardi 21 Juin à 20 H 30 à la Mairie

ANIMATION, AFFAIRES SOCIALES

Cette commission est composée de huit personnes :
Mmes MARCHALOT, KEREZEON, et QUERE, et MM DANIELOU, GELEBART, LE GUENNEC,
ROUE et SICHLER.

Mme MARCHALOT est principalement chargée des Affaires Sociales et de l'information, Mr DANIELOU de l'animation, sports et culture.

Les permanences à la Mairie sont fixées le Mercredi de 17 H à 18 H et le Samedi matin.

AFFAIRES SOCIALES :

L'Aide Sociale apportée par la municipalité précédente a été plutôt "ponctuelle" (distribution de secours, aides en argent à des individus dans le besoin).

L'action sociale que nous envisageons doit être plus "globale", pour le profit de l'ensemble de la population.

La Commission Municipale a pour mission de rechercher des structures d'actions nouvelles, en pensant plus particulièrement aux catégories de personnes pour lesquelles il n'existe aucune forme d'Aide Sociale légale, et de diffuser une meilleure information sur tous ces problèmes.

La Commission a commencé un travail d'information sur les Associations ou les personnes impliquées dans toute forme d'action sociale dans notre Commune. Certaines Associations ont déjà été reçues, d'autres ont été contactées et seront prochainement invitées à nous parler de leur travail. Ces personnes seront invitées plus tard en commissions extra-municipales pour nous donner leur avis sur les projets municipaux (par exemple la création d'un centre social), ou pour nous proposer des solutions sur des points précis.

Dans l'immédiat, l'élection des quatre membres du Bureau d'Aide Sociale de PLOUZANE est en préparation.

ANIMATION, SPORTS ET CULTURE

La Commission est chargée d'un travail de recherche des besoins en la matière, en collaborant avec les Associations culturelles et sportives existant sur la Commune.

Actuellement, la Commission reçoit chaque semaine une Association en Mairie. Ainsi, le Vélo-Club, le P.A.C. l'amicale Laïque, Le Club Féminin, le Skol Gouron, ont déjà été invités à nous parler de leur action.

Le problème immédiat est une meilleure utilisation des équipements collectifs, qui devront dans un deuxième temps être améliorés en tenant compte des possibilités financières de la Commune.

Vers le 15 Juin, toutes les Associations utilisant régulièrement ces équipements collectifs seront réunies pour que nous trouvions ensemble un arrangement qui permettra de satisfaire au mieux les intérêts de tout le monde. D'après les contacts que la Commission a déjà eus avec certaines organisations, il semble que les besoins seront nettement supérieurs aux moyens : il faudra donc que chacun fasse preuve de bonne volonté pour répartir la pénurie.

Une Ecole de Musique à PLOUZANE ?

La création d'une annexe de l'Ecole de Musique de BREST à PLOUZANE pour Pâques 1977 avait été annoncée par le Maire précédent, quelques semaines avant le vote du Budget Primitif. La nouvelle équipe municipale n'a pu que constater, à la lecture de ce Budget, que les dépenses prévues par la Commune (25 000,00 F par an) n'y figuraient pas. L'affaire était complexe...

Une aide communale à l'éducation culturelle et sportive est, bien entendu, un des principes de notre politique, et nous recherchons une solution moins coûteuse pour faire aboutir ce projet d'école de musique, qui a rencontré un grand succès puisque 250 enfants de la Commune sont intéressés.

Une réunion des parents concernés est envisagée avant les vacances pour leur communiquer les résultats :

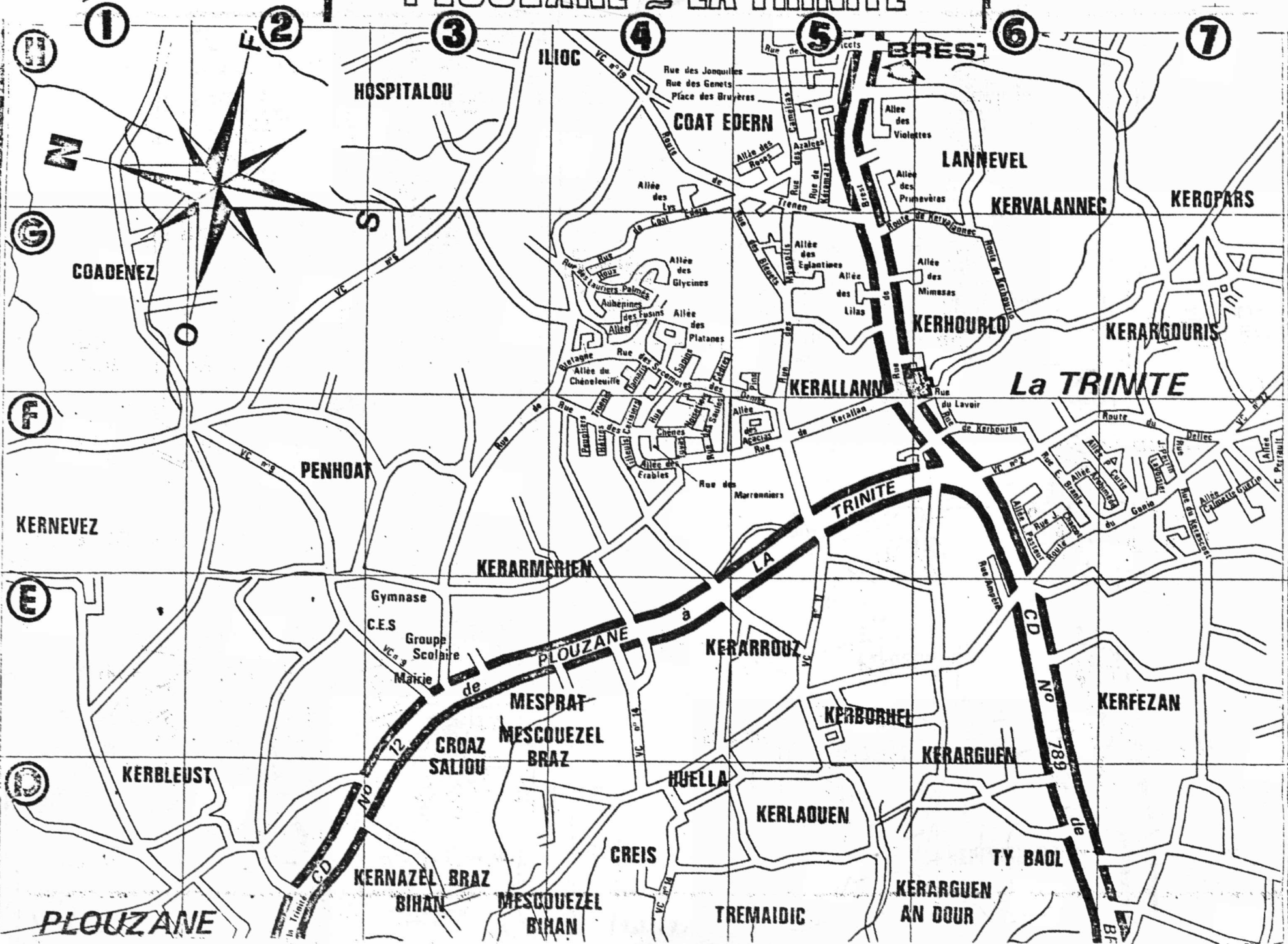
SALLE POLYVALENTE JEUDI 23 JUIN A 20 H 30

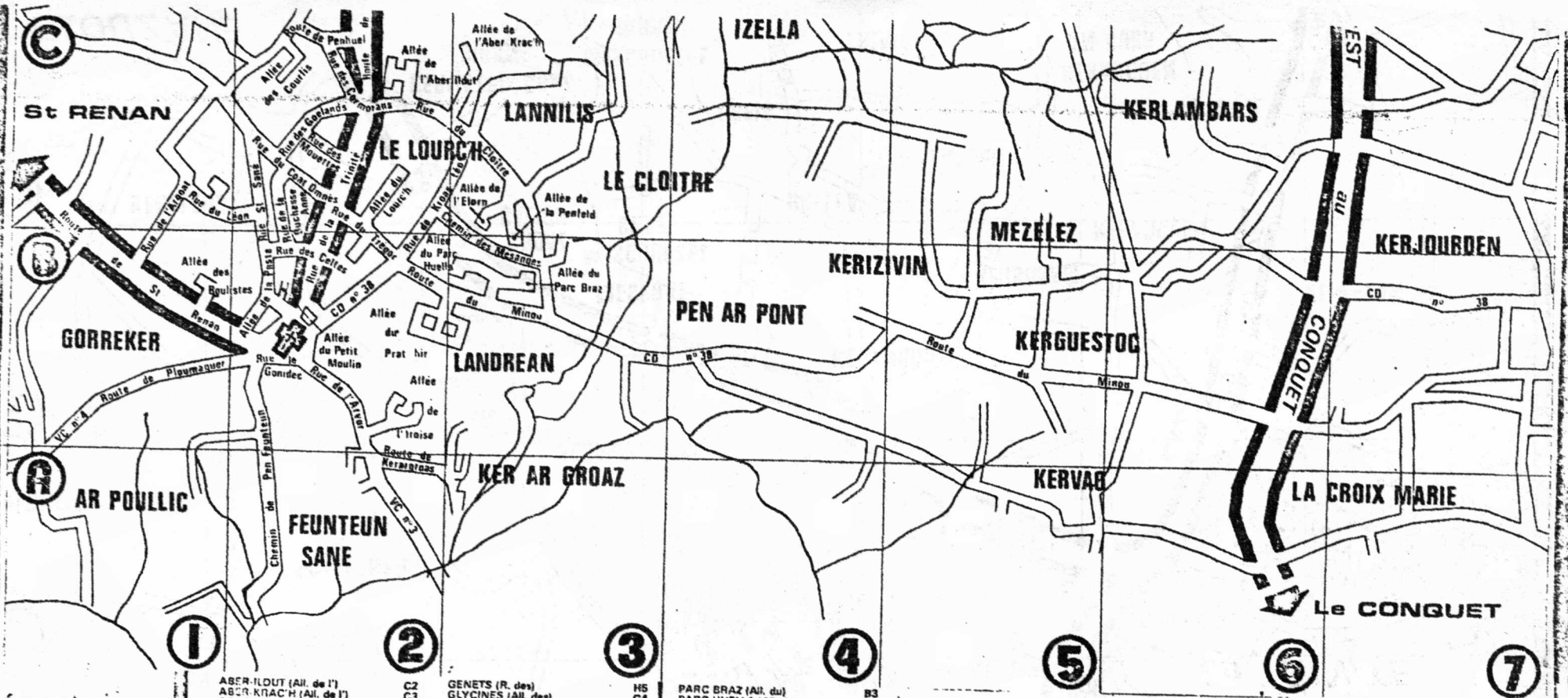
AVIS

Pour faciliter la circulation des informations à PLOUZANE, la Municipalité invite les Associations de la Commune à publier dans ce bulletin leurs annonces diverses.

Une Commission extra-municipale : Animation sera mise en place suite aux contacts actuellement en cours avec les différentes Associations.

PLOUZANÉ - LA TRINITÉ





répertoire
des rues

- ABER-ILDOU (All. de l') C2
- ABER-KRACH (All. de l') C3
- ACACIAS (All. des) F6
- ANFÈRE (All.) F6, 7
- ARCHIMÈDE (All.) C1
- ARZOAT (rue de l') B2
- ATVOR (rue de l') G4
- AU-JEUNES (All. des) G4
- AZALEES (rue des) H5
- BLEUETS (rue des) G5
- BOULISTES (All. des) B1
- BRAVLY (R. Edouard) F6
- BREST (R. de) G4
- BRETAGNE (R. de) F3, G4
- BRUYERES (R. des) H5
- CALMETTE GUERIN (All.) F7
- CAMPILAS (R. des) H5
- CERÈRES (All. des) G4
- CÈTES (R. des) B2
- CERISIERS (All. des) F4
- CHARCOT (R. Jean) F6
- CHEF-ŒUVRE (All.) G4
- CHÈNES (R. des) F4
- CLOITRE (R. du) C3
- COAT-EDERN (R. de) C2
- COAT-ONNES (R. de) G4
- CONQUET (Rte du) A, E8
- COQUELICOTS (R. des) H5
- COURLIS (R. des) C2
- CURIE (All. Pierre) C7
- DELLEC (Rte du) F7
- DUCHÈSSE ANNE (R. de la) C2
- ÉGLANTINES (All. des) G5
- ELORN (All. de l') C3
- ERABLES (All. des) F4
- FUSIFIS (All. des) G4

- GENETS (R. des) C2
- GLYCINES (All. des) F5
- GOLANDS (R. des) F6
- GONDEC (R. de) F6, 7
- GONIO (Rte du) F6, 7
- HETRES (All. des) F4
- HOUX (All. des) G4
- IROISE (All. de l') B2
- JONQUILLES (R. des) H5
- KEPALLAN (R. de) F5
- KERAMAZE (R. de) H5
- KERARGROAS (Rte de) A2
- KERASCOET (R. de) F7
- KERHOURLO (Rte de) F, G6
- KERVALLANNEC (Rte de) G6
- KROAS-TEO (R. de) C2, 3
- LAURIERS PALMES (R. des) G4
- LAVOIR (R. de) G6
- LAVOISIER (All.) F7
- LEON (R. du) C1
- LIAS (All. des) G5
- LOURCH (All. du) G4
- LYS (All. des) H4
- MARRONNIERS (All. des) F4
- MESANGES (Chem. des) B3
- MIMOSAS (All. des) G5, 6
- MINOU (Rte du) B3, 6
- MOUETTES (R. des) C2
- MYOSOTIS (R. des) G5
- NOISSETERS (All. des) G5
- NORD (R. du) F4
- ORMES (R. des) F, G4, 5

- PARC BRAZ (All. du) B3
- PARC HUELLA (All. du) B3
- PASTEUR (All. Louis) F6
- PENFELD (All. de la) C3
- PEN-FEUNTEUN (Chem. de) A, B2
- PENHUEL (Rte de) C2
- PERRAULT (All. Claude) F7
- PERRIN (R. Jean) F7
- PETIT MOULIN (All. du) B2
- PEUPIERS (All. des) B2
- PINS (All. des) F4
- PLATANES (All. des) G5
- PLOUMAGER (Rte de) G4
- PLOUZANE (Rte de) G4
- POSTE (All. de la) E4, F5
- PRAT-HIR (All. du) B2
- PRIMEVERES (All. des) B2
- ROSES (All. des) H5
- SAINT RENAN (Rte de) B1
- SAINT SANE (R.) C2
- SARINS (All. des) G4
- SAULES (R. des) G4
- SYCOMORES (R. des) G4
- TAMARIS (All. des) G4
- TILLEULS (All. des) F4
- TREGOR (R. du) B, C2
- TRENEN (Rte de) H4, 5
- TRINITE (Rte de la) D2, E3
- TRINITE (R. de la) B, C2
- TROENES (All. des) F4
- TUYAS (All. des) F4
- VIOLETTES (All. des) H5

- AR POULLIC A1
- CLOITRE (le) C3
- COADENEZ G1
- COAT-EDERN H4
- CROAS-SALIDU E3
- CROIX-MARIE (le) A7
- COAT-Œ-LE-AN - Route de Brez - A2
- FEUNTEUN SANE A2
- GORREKER B1
- HOSPITALOU (r) H3
- ILOC H3
- KER-AR-GROAZ A3
- KERALLANN G5
- KERARGOURIS G7
- KERARGUEN E6
- KERARGUEN AN-DOUR D6
- KERARNEPRIEN F3
- KERARROUZ F1
- KERJEUST E5
- KERBORHEL E5
- KERFEZAN E7
- KERQUESTOC G6
- KERHOURLO G6
- KERIZIVIN B5
- KERJOURDEN C7
- KERLAMBAR C6
- KERLAQUEN D5
- KERMAZEL BIHAN D3
- KERNATEL BRAZ D3
- KERNEVEZ F1
- KEROPARS H7
- KERVALLANNEC H6
- KERVAO A5
- LANDREAN B3
- LANNIVEL H6
- LANNILIS C3
- LOURCH (le) C2
- MESCOUEZEL BIHAN D3
- MESCOUEZEL BRAZ E4
- MESPRAT E3
- MEZELEZ C5
- PEN-AR-PONT B4
- PENHOAT F2
- TREMAIDIC CREIS D4
- TREMAIDIC HUELLA D4
- TREMAIDIC IZELLA C4
- TY-BAOL D6

répertoire
des lieux-dits

- ILIOC H3
- KER-AR-GROAZ A3
- KERALLANN G5
- KERARGOURIS G7
- KERARGUEN E6
- KERARGUEN AN-DOUR D6
- KERARNEPRIEN F3
- KERARROUZ F1
- KERJEUST E5
- KERBORHEL E5
- KERFEZAN E7
- KERQUESTOC G6
- KERHOURLO G6
- KERIZIVIN B5
- KERJOURDEN C7
- KERLAMBAR C6
- KERLAQUEN D5
- KERMAZEL BIHAN D3
- KERNATEL BRAZ D3
- KERNEVEZ F1
- KEROPARS H7
- KERVALLANNEC H6
- KERVAO A5
- LANDREAN B3
- LANNIVEL H6
- LANNILIS C3
- LOURCH (le) C2
- MESCOUEZEL BIHAN D3
- MESCOUEZEL BRAZ E4
- MESPRAT E3
- MEZELEZ C5
- PEN-AR-PONT B4
- PENHOAT F2
- TREMAIDIC CREIS D4
- TREMAIDIC HUELLA D4
- TREMAIDIC IZELLA C4
- TY-BAOL D6